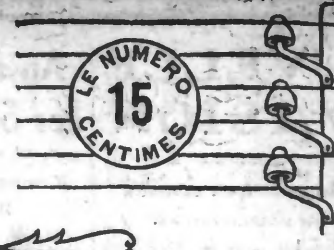


L'Éclair



DE ROUBAIX-TOURCOING

L'Amnistie pour MARTY et toutes les Victimes des Conseils de Guerre

Presque chaque dimanche, dans les cantons de notre pays de France, les électeurs sont appelés à manifester leur opinion sur la libération de Marty et, par répercussion, sur la libération de tous les condamnés des conseils de guerre, puisque la candidature Marty est devenue un symbole en faveur de l'amnistie.

C'est un fait que dans un grand nombre de cantons en province et d'arrondissements à Paris, les suffrages sont allés en majorité à Marty et que là où par le hasard le candidat de l'amnistie n'arrive pas en tête c'est, uniquement, à cause de questions locales ou, mieux encore, parce que ses concurrents se sont prononcés, eux aussi, pour l'amnistie.

Ces manifestations répétées commencent à ébranler l'opinion publique.

Des parlementaires, de toutes nuances, s'en sont fait l'écho auprès du gouvernement.

Certains ont reproché, assez verbeusement, au Président du Conseil son refus obstiné d'accorder la grâce amnistieuse à André Marty, après les votes formels émis par la Chambre et le Sénat, il y a plus de six mois; et, surtout, après la position prise par M. Barthou, ministre de la Justice, contre l'amendement Balamant, qui visait à exclure Marty de la grâce amnistieuse, amendement que la Chambre a d'ailleurs repoussé à la majorité.

Le Président du Conseil fit répondre officieusement à ceux qui le critiquaient que le gouvernement justifierait son attitude; qu'à l'occasion de la discussion du budget de la Marine, le ministre de ce département ministériel ferait connaître les raisons qui l'empêcheraient de faire bénéficier Marty de la grâce amnistieuse et, qu'au besoin, il ouvrirait même le dossier du condamné.

Ces paroles ne manquèrent pas d'être rapportées dans les couloirs de la Chambre. On chuchotait même que des faits d'une haute gravité seraient révélés et que notamment on apporterait la preuve avouée que Marty avait tenté de vendre son bâtiment aux bolchevistes.

C'était là une riche aubaine pour ceux qui s'acharnaient à vouloir maintenir l'officier mécanicien en prison; aussi pressaient-ils le gouvernement de s'exécuter, ce qui fut fait à la séance du 14 décembre dernier.

Eh bien, le Ministre de la Marine a parlé et il a produit ses fameuses pièces, heureusement complétées par le député-avocat André Berthon, qui n'a pas manqué de rappeler que le conseil de guerre avait eu à les apprécier et avait cependant acquitté Marty du chef d'intelligences avec l'ennemi par quatre voix contre une.

Aussi, au cours de ce débat, est-il apparu, avec plus de force encore, que l'amnistie s'imposait en faveur de Marty.

Pour bien marquer, au surplus, que les révélations annoncées par la production du dossier Marty ne produisirent pas l'effet escompté, je veux citer ici les interventions d'orateurs appartenant au Bloc National.

C'est, d'abord, l'amiral Guépratte qui dit :

« Je suis moi, personnalité modeste peut-être, mais je suis moi et je ne suis à la remorque de personne. »

« Quand M. le Ministre a bien voulu nous donner lecture du dossier, je me figurais, pour établir complètement ma religion, que j'allais entendre des choses épouvantables. »

« Je n'ai pas osé l'avouer, — si ce n'est à un de mes honorables voisins au dernier moment —, mais j'ai éprouvé presque de l'émotion en retrouvant dans cet égaré, dans ce criminel, un faible reflet de cette jolote nature de sa première jeunesse. »

« Je vois deux raisons pour pardonner. »

« L'une tient au sentiment que j'éprouve à me souvenir des qualités qu'il a eues. Il n'est pas possible qu'ayant eu des qualités aussi généreuses, il soit complètement gangrené. »

« Et puis il y a une raison que je me permets de qualifier de gouvernementale. »

« Actuellement, nombre de citoyens de France, et parmi eux des modérés, semblent se figurer que tous les mutins de la mer Noire, et de grands hommes qu'il faut élever sur le pavé. Il faut en finir avec cette légende qui tend à s'accroître. »

Voici maintenant les paroles de M. Emmanuel Brousse :

« Quand Marty a été condamné une pétition a été signée immédiatement dans le département des Pyrénées-Orientales. Ce Marty est un de mes compatriotes; il est de Perpignan. Cette pétition, qui demande la grâce de Marty, portait 20.000 signatures, et en tête, celle du vénérable Monseigneur Carsalade du Pont, évêque de Perpignan, pour lequel nos populations, sans distinction d'opinion, professent la plus grande sympathie. »

« Il y a quelques mois, j'avais supplié le Ministre de la Marine de me communiquer le dossier Marty. Il me déclara qu'il ne le pouvait pas, parce que le dossier était secret. Les documents qui vont être tirés à la tribune et que je crovais beaucoup plus gra-

La Ruhr sera-t-elle occupée par la France?

Cette dernière tient surtout à des gages productifs

Paris, 25. — Il ne semble pas qu'au cours de la réunion d'hier au Quai d'Orsay, on ait discuté sur un programme entièrement arrêté. Il n'apparaît pas non plus très clairement de quelle manière on pourrait hâter, d'accord avec les Alliés et l'Amérique, la conclusion d'un emprunt international permettant à l'Allemagne de s'acquitter à bref délai après avoir stabilisé son mark.

On doit donc considérer que, loin d'avoir son siège fait, le gouvernement français continue à examiner sous toutes ses faces le problème des réparations.

Le gouvernement français tient à mettre au point, jusque dans les détails, le plan d'exploitation de la rive gauche du Rhin, complété par l'établissement d'une barrière douanière entre la Rhénanie et la Ruhr d'une part, et le Reich de l'autre.

La France attache un grand prix à ce que ce plan apparaisse ce qu'il est vraiment : une série de gages productifs et nullement une expédition militaire. L'intervention de l'armée n'est prévue que dans la mesure strictement nécessaire pour protéger les fonctionnaires chargés des douanes ou du contrôle des biens domaniaux. Il semble que sous la forme d'une opération dans la Ruhr est actuellement envisagée, la plus grande économie d'hommes et d'argent ait été réalisée.

D'après les nouvelles de Londres, le cabinet anglais ne serait pas éloigné de consentir et même de collaborer un jour à l'encerclement douanier de la Ruhr à cette mesure apparaissant comme résultant d'un nouvel ultimatum envoyé à l'Allemagne.

Enfin on assure que le travail entamé hier à la conférence du Quai d'Orsay durera la plus grande partie de la semaine.

On enverrait dans la Ruhr des ingénieurs de la marine

Toulon, 25. — Le vice-amiral Saget Duvaux, préfet maritime, a été nommé graphiquement à désigner plusieurs ingénieurs des constructions navales qui devront se tenir prêts à partir pour la Ruhr. Ces officiers auront pour mission d'assurer la surveillance de la production au cas où l'occupation du Bassin serait décidée.

UN CRIME SAUVAGE A TERGNIER

Un déblatant a été assassiné et étranglé dans son estaminet

Un crime affreux a été commis à Tergnier. Ce matin, à 10 heures, dans le modesto estaminet qu'il tenait, un peu à l'écart de la ville, sur la rive gauche du canal, on a trouvé gisant dans une mare de sang, le propriétaire, M. Derry.

On manque encore de précisions sur l'affaire, mais la cruauté avec laquelle la victime fut assassinée, prouve assez que le drame fut effroyable.

M. Derry fut, en effet, d'abord assommé à l'aide d'un instrument contondant, mais robuste et solide, le coup fut insuffisant pour l'abattre; et le ou les assassins l'ont vraisemblablement achevé en l'étranglant à l'aide d'un fil de fer serré, un peu à l'écart de la ville, sur la rive gauche du canal, on a trouvé gisant dans une mare de sang, le propriétaire, M. Derry.

On manque encore de précisions sur l'affaire, mais la cruauté avec laquelle la victime fut assassinée, prouve assez que le drame fut effroyable.

M. Derry fut, en effet, d'abord assommé à l'aide d'un instrument contondant, mais robuste et solide, le coup fut insuffisant pour l'abattre; et le ou les assassins l'ont vraisemblablement achevé en l'étranglant à l'aide d'un fil de fer serré, un peu à l'écart de la ville, sur la rive gauche du canal, on a trouvé gisant dans une mare de sang, le propriétaire, M. Derry.

Une caserne de gendarmerie détruite par un incendie

Une dizaine de maisons ont été également la proie des flammes

La Pointe à Pitre, 25. — Un violent incendie a éclaté à la caserne de la gendarmerie.

Il a détruit l'édifice et une dizaine de maisons, dont les bureaux d'un grand journal.

Les dégâts sont évalués à trois millions.

Le Centenaire de Pasteur va être fêté à Dôle

La petite ville de Dôle (Jura), qui eut l'honneur le 27 décembre 1822, d'inscrire au verso de ses registres d'état-civil, le nom de Louis Pasteur, fêtera mercredi prochain le centenaire du plus illustre de ses enfants.

Un cortège se formera à l'Hôtel de Ville et se dirigera d'abord devant le numéro 43 de la rue des Chevannes, aujourd'hui rue Pasteur, humble maison de teneur, dans laquelle est né le grand savant. Une plaque en marbre a été apposée sur cette maison le 14 juillet 1883. Louis Pasteur assista à cette cérémonie, et c'est au cours de cette dernière qu'il prononça la célèbre phrase qui, par ordre du ministre de l'Instruction publique, fut inscrite dans les pages civiques de nos écoles : « O mon père, ô ma mère, ô mes chers disparus, c'est à vous que je dois tout... »

« ves qu'ils n'apparaissent en réalité, me font réclamer avec plus de force et d'énergie que jamais la grâce d'André Marty... »

« Je vous en supplie, Monsieur le Ministre de la Marine, je vous en conjure, Monsieur le Président du Conseil, mettez Marty en liberté. »

Et voilà! Maintenant, le gouvernement a-t-il compris? Va-t-il profiter du jour de l'an pour gracier Marty?

Nous voudrions l'espérer.

Pour Marty et pour toutes les victimes des conseils de guerre, l'amnistie s'impose. Tous les Français la réclament.

Charles GONIAUX.

LOCATAIRES SACRIFIÉS

UNE LOI A FAIRE AVORTER

Des mesures efficaces et immédiates doivent être prises pour empêcher, SANS AUCUNE EXCEPTION, l'expulsion de locataires de bonne foi

La Commission de la législation civile, chargée de l'examen de la proposition de loi tendant à surseoir aux expulsions de locataires menacés d'être jetés sur la rue dans huit jours, vient d'adopter un rapport invraisemblable, susceptible de soulever maintes critiques justifiées. Si le Parlement s'en inspirait, pour voter une loi dans le sens indiqué, il ouvrirait la porte à d'innombrables abus et au lieu de résoudre la question des loyers, dans un but de paix sociale et d'intérêt public, il la compliquerait et l'aviverait d'une façon alarmante.

Il n'est toutefois pas exagéré de dire que dans le Nord, plus de deux mille locataires sont menacés de se trouver sur la rue au début de l'année prochaine.

Cette angoissante situation ne pouvait manquer d'attirer l'attention des députés socialistes et démocrates, qui ont dernièrement déposé une proposition demandant de surseoir jusqu'au 1er juillet 1923, à l'expulsion de tous les locataires de bonne foi, c'est-à-dire payant régulièrement leur loyer et justifiant avoir exécuté toutes les conditions de leur contrat.



VERRA-T-ON CE TRISTE TABLEAU AU DEBUT DE 1923

Ce n'est sans doute pas son intention et, par conséquent, il doit s'orienter dans une autre voie, s'il veut prévenir de fâcheux incidents.

Pas de favoritisme

On connaît la position du problème des loyers à l'heure actuelle.

Aux termes de la loi du 1er avril 1922, tous les locataires de bonne foi sont maintenus de plein droit, jusqu'au 1er janvier 1923, en possession des locaux occupés par eux.

De plus, en raison de la pénurie des logements, il pourra être accordé, dans toutes les communes des régions libérées, quelle que soit l'importance de leur population, une prorogation à tous les locataires, occasionnels et sous-locataires dont le bail vient à expiration avant le 1er janvier 1923, SAUF LES DROITS RESULTANT D'UNE DECISION JUDICIAIRE OU DE COMMISSSION ARBITRALE.

C'est là le traquenard.

Dans le seul département du Nord, — nous l'avons signalé dernièrement — DOUZE CENT TRENTE-TROIS FAMILLES sont frappées d'expulsion, pour le premier janvier prochain, par arrêtés de tribunaux.

Ce sont les chiffres officiels fournis par les Parquets de nos sept arrondissements.

Dans ce nombre, visant uniquement « l'autorité de la chose jugée » ne sont pas comprises les décisions des Commissions arbitrales maintenues par la loi du 1er avril 1922 et dont il est difficile de fixer le total.

Ce délai paraissait bien court, car dans nos contrées sinistrées la crise du logement n'a rien perdu de son inquiétante acuité et il est certain qu'elle sévira encore dans six mois avec la même intensité.

En majorité à la dévotion des propriétaires, la Commission spéciale de la Chambre saisie de cette légitime demande, a cependant déclaré, à la tribune, le 10 novembre dernier, qu'elle n'avait pas l'intention de voter la proposition, elle a décidé de faire bénéficier d'un délai de grâce CERTAINS LOCATAIRES SEULEMENT, désignés à cette faveur particulière par les juges de paix ou de référés, selon l'importance du loyer incombant à leur compétence.

Verrait-on en France, sous un régime de prétendue Egalité, adopter et appliquer une telle loi inique d'exception?

Ce serait un défi scandaleux à la raison et à la dignité publique des principes essentiels qui doivent inspirer toutes nos lois républicaines.

Au nom de la justice sociale et dans l'intérêt supérieur du pays, une mesure générale et immédiate s'impose, barrant la route au favoritisme, à l'arbitraire et aux abus, pour garantir à tous les travailleurs, sans distinction d'opinions politiques ou confessionnelles, le droit d'habiter impréscrittablement le droit même à l'existence.

Il n'est pas possible, sans soulever la conscience universelle, que le forfait monstrueux d'expulsions de familles ouvrières, en plein cœur d'hiver, se complique et s'aggrave d'une révoltante atrocité commise sous le couvert de la légalité.

E. POLVENT.

Dangereuse capture de pillleurs de trains

Après échange de coups de feu, les gendarmes arrêtèrent les voleurs

Oran, 25. — Un gendarme vient de procéder, sans danger, à l'arrestation de plusieurs pillleurs de trains.

Depuis quelque temps, des vols étaient commis sur les lignes du P.-L.-M. et de l'Etat dans les régions du Sig Perregat, et Belliane. Vers 8 heures du soir, hier, deux gendarmes de la brigade de Perregat apprirent que le train du sud qui venait de passer avait reçu la visite de malfaiteurs qui avaient jeté plusieurs sacs de marchandises sur la voie. Armés de leur fusil, ils se mirent en route, traversant les sacs et attendirent en se dissimulant derrière une haie. Vers minuit les voleurs arrivèrent et apercevant les gendarmes tirèrent sur eux plusieurs coups de revolver. Les gendarmes ripostèrent, par des coups de fusil et deux des voleurs furent sérieusement blessés. Mais, à la faveur de la nuit, ceux-ci purent regagner le plain par les ravins. Une véritable chasse à l'homme fut organisée et les gendarmes réussirent à arrêter les quatre malfaiteurs, des indigènes ayant tous un passé judiciaire assez chargé.

Dans l'ombre, 2 bandits masqués se cachaient

L'un d'eux assailit une ménagère d'Erre et l'autre fouilla dans la maison

Mme Tison, née Céline Laurent, 47 ans, ménagère, route de Somain, à Erre, s'était levée à 4 h. 30 du matin, pour préparer le café de son mari, ouvrir à l'usine de briques de Somain. Un moment après le départ de ce dernier, elle accompagna jusqu'à la rue sa fille qui travaillait à la fonderie de Vandignies-Hamagne.

Mme Tison revenait alors chez elle, lorsqu'elle fut brusquement saisie dans le couloir de sa maison par un individu dissimulé dans l'ombre. L'homme dont la figure était noircie, la maintint par terre, une main sur la bouche, pour l'empêcher de crier. Un complice s'éleva alors dans la maison et fouilla tous les meubles. Il fractura une table et s'empara des économies du ménage s'élevant à 350 fr. Le premier agresseur de Mme Tison l'acha alors sa victime et tous deux prirent la fuite.

Les enquêteurs ouverte par la gendarmerie pour retrouver les deux audacieux bandits n'a pas encore abouti.

Mme Tison n'a pu fournir sur son agresseur que des renseignements incomplets, elle a entendu, seulement qu'ils s'exprimaient correctement en français.

Des troupes espagnoles menacées au Maroc

Un véritable cercle de feu les entoure à l'ouest du Kert

Madrid, 25. — La situation militaire des Espagnols à l'Ouest du Kert ne s'améliore pas.

Les Rifains ont renouvelé leurs attaques.

Accrochés à leur position de Tizi-Azza, les Espagnols font tous leurs efforts pour ne pas reculer; mais la connaissance de leurs difficultés se répand dans le pays, en sorte qu'un véritable cercle de feu se reforme autour d'eux, alimenté par les tribus insoumises et celles prétendues soumises.

Les convois doivent livrer de véritables combats pour se frayer un passage et enregistrer chaque jour de lourdes pertes.

Déjà les troupes ont reçu l'ordre d'abandonner certains postes, trop exposés ou trop difficiles à ravitailler.

Il semble de plus en plus, qu'on devra se résoudre à marcher vers Aïbucemas ou accentuer le recul.

Un million comme cadeau de Noël

Toulon, 25. — M. Grison, tenancier d'un débit de tabac sur la place Puget, à Toulon, avait un oncle négociant en bestiaux à Marseille. Celui-ci décédait ces jours derniers et par testament légua sa fortune, évaluée à plus d'un million, à son neveu, M. Grison, qui reçoit ainsi un joli cadeau de Noël.

Muse Lilloise

TYPES LILLOS

L'Coulonneux

Air : L' Broquelet (Destrouseaux)

J' vas vous fair' d'un trait
Le tableau d'un homme point ordinaire
Et connu par ses exploits,
C'est ch' ti d'un parfait coulonneux
D'après son portrait
Vous comprendrez sin savoir l'aire :
Du reste, sin sport
Est un des plus sérieux du Nord,
Les co's, les pinchons,
Sont pourtant des bons,
Mais j' crois bien que l' mieux
C'est ch' ti que j' fous mets sous les yeux.

REFRAIN

Un des sports les plus fameux
C'est ch' ti d' coulonneux (bis).

II

Il matin au p'tit jour,
Avant que l' diable eût mis ses bottes,
Le v' la au travail,
Pour nettoyer sin colombier,
Et vir tour à tour
Si ses gross's bleuses et ses macottes
Sont toudis à nid
Car les éléfs, c'est du profit.
Après, l' canch' l'piau,
Aux jeun's au platou
J' donne à manger
Pindant qu' s' passe d' déjeuner.

III

Dins sin colombier
L' coulonneux, la chose est certaine,
Vous dira les noms
D' tous ses jeunes et pus vieux coulonneux
L' verra l' premier,
Sin « bleu » au mitan d'eun' chistaine
Sin gros blanc cendré
Sin macot Leroy, s' en caillé.
Sin pale, aux yeux gris,
Ch' ti qui gain' toudis :
C'est tel'mint un fort
Qui l' donn'rot point pour un trésor.

IV

Hom'm' de précautions,
Pour avoir de norritur' saine,
F' tantes l' grain,
L' faut qu' l'ont sot ch' prop' comm' du pain
Sur ses provisions
Il a l'ordi, car l' s' donn' la peine
D' visiter l' « ch'en vis »
Autant qu' les « fèves », veeces et maïs
Puis, souvint on l' vot
Monter sur sin toit,
Faut vir cha les jours
Qué ses coulonneux son à concourv.

V

A l'arrir' saison
L' vrier coulonneux trou' l' utile
D' vrier les melibours
Parmi ses coulonneux voyageurs,
F' fait l' sélection
De s' colonie colombophile,
L' coulon sans rapport
Est l' peu près certain d' s' sort,
Ave' ses p'tits po's,
Au four, quelq'fois,
L' cuit à p'tit feu,
C'est l' seul' fous qui n'a rien d' perdu.

VI

J' crois qu' des coulonneux
On n' trou' bien des mille à Lille
Car d' tous les côtés,
On vot d' belles et grand's sociétés.
D' ches group'ments nombreux
L' Fédération in est l' cherille !
Elle a l'oul sur tout
Les concourv qu'on fait tout partout,
Infin, ch'est pou' l' Nord,
Un bis et bon sport,
Ch'est un amuz mint,
Dont l' commerce profit' carrément.

REFAIN

Un des sports les plus fameux
C'est ch' ti d' coulonneux (bis).

Collision de deux trains dans le Cambrésis

Plusieurs voyageurs sont blessés

Lundi vers 7 h. 45, un train de voyageurs de la Compagnie des chemins de fer du Cambrésis venant du Catelet est entré en collision avec un train de marchandises, entre la Halle du Hurtevent et le pont de Walincourt.

Le choc fut violent. Les machines et plusieurs wagons des deux trains furent renversés interceptant toute circulation.

Le chauffeur de l'une des machines a été sérieusement blessé à la tête. Parmi les voyageurs, plusieurs ont été plus ou moins contusionnés.

Dans la soirée, la circulation n'était pas encore rétablie.

Grièvement blessé au cours d'une partie de football

Ais, 25. — Dans une partie de football, le capitaine de l'équipe des Cheminots, d'Ais, a reçu un coup de pied à la tête, qui lui a fracturé le crâne. Transporté dans une clinique, l'opération du trépan a été jugée nécessaire.

MON GINR

Justice et Logique

Où a le droit — et le devoir — d'appeler un chat : un chat. Mais, a-t-on le droit d'appeler « voleur » un voleur ?

La jurisprudence s'oppose ici à la grammatique et à la logique, car un honnête citoyen vient de se voir condamner pour vol, coupé d'un particulier qui lui avait coupé son chien.

L'affaire est passée devant un tribunal de simple police du Pas-de-Calais où un quidam était appelé pour répondre du vol d'un chien à son voisin. Le vol était patent, constaté, prouvé. Au cours des débats, le plaignant fit sa déposition et, dans le feu de son indignation, appela « voleur » le quidam qui lui avait « volé » son chien.

Incontinent, le juge dressa un procès-verbal d'audience et condamna sur-le-champ le malheureux plaignant à dix francs d'amende, pour « injures » à l'inculpé.

Ce jugement parait excessif, surtout quand on connaît la façon dont des justiciables qui n'ont commis d'autre crime que d'être plaignants ou témoins, se font enjurer et impunément par les avocats de certaines frippolles assises sur le banc des accusés.

Mais je crois bien que si le droit d'appeler les gens par leur nom est défini par la Justice au détriment des égarés, qui s'attendent à beaucoup de rigueur pour braver les rigueurs de Thémis en suivant le conseil de Boileau.

Je connais pour ma part un brave verrier qui, fatigué de s'entendre diffamer par un vaurien, lui allougea un jour une calotte renversée. Sur la plainte du colporté, le verrier fut traduit devant le juge de paix qui le condamna à cinq francs d'amende.

Le « coupable » tira tranquillement de sa poche deux pièces de cent sous — on en voyait encore à ce temps-là ! — et les jeta sur le comptoir du juge, interloqué; puis, se dirigeant vers le banc des plaignants, il s'attendit, pas à celle-là, il lui administra une giflette formidable.

Après quoi, il s'en alla paisiblement en disant : « Pour celle-là, j'ai payé d'avance ! »

A. VERMEERSCH.

Neuf canoniers asphyxiés dans la tourelle d'un cuirassé

Londres, 25. — Un curieux accident s'est produit récemment à bord du cuirassé anglais Emperor-of-India. Au cours d'exercices de tirs effectués dans la Manche, au large de Portland, un des canons était pointé dans une direction opposée à celle du vent. Par suite du fonctionnement défectueux de l'appareil à chasser dehors les fumées produites par l'explosion de poudre, le vent qui était très violent, refoula les flammes à l'intérieur de la tourelle et les neuf canoniers qui s'y trouvaient furent à demi-asphyxiés par les gaz; lorsqu'on pénétra dans la casemate, ils avaient tous perdu connaissance et on dut les transporter à l'hôpital de Portland, où ils n'ont pas tardé, d'ailleurs, à se rétablir.

Une habitante de Frais-Marais victime d'une fauseuse d'anges

Nous avons annoncé dans un de nos précédents numéros la mort d'une habitante de Frais-Marais, Mme Charles Duquesne, née Berthe Blanchard. Ce décès avait paru suspect à M. le docteur Roville, médecin de l'Est-Civil qui, estimant que la mort était due à une péritonite dont la cause restait obscure, refusa le permis d'inhumer.

Le mari de la morte, déclara que sa femme ayant fait une chute, se plaignait de vives douleurs. Diverses personnes étaient venues corroborer cette déclaration.

Le Parquet de Douai ordonna néanmoins l'autopsie de Mme Duquesne et, à cette fin, M. le docteur Monnier, médecin-légiste. Celui-ci vient de déposer son rapport et il a conclu que le décès était survenu à la suite de manœuvres abortives pratiquées sur la victime.

Le Parquet continue son enquête.

Le chômage en Angleterre

Londres, 25. — Le nombre des sans-travail inscrits sur les registres du ministère du Travail dans tout le pays s'élevait, le 18 décembre, à 1.359.000, soit une diminution de 29.541 sur le chiffre de la semaine précédente. Samedi après-midi, la police a empêché des groupes de chômeurs de défilier dans le West-End de Londres et les a obligés à ne pas s'écartier de la rive de la Tamise.

M. Bonar Law a reçu, à Glasgow, en sa qualité de député de la circonscription centrale de Glasgow, une députation composée en partie de sans-travail.

L'entretien a duré deux heures.

Les fascistes continuent à administrer des purges

Rome, 25. — Un groupe de sept ou huit fascistes s'est présenté au domicile de M. Conti, député républicain. Il se leva pour aller au devant des visiteurs imprévus qui s'emparèrent de sa personne et le forcèrent à avaler un flacon d'huile-de-ricin. L'honorable M. Conti fit bonne contenance et se borna à exprimer l'espoir que cette purgation forcée aurait une influence favorable sur son indisposition.

En Allemagne

Berlin, 25. — Le nombre des sans-travail en Allemagne est monté de 24.000 à 42.000 en novembre. On compte 34.000 hommes et 8.000 femmes.

Un bloc de huit tonnes dans une salle à manger

Nice, 25. — Par suite du mauvais temps, un bloc pesant environ 800 kilos s'est détaché d'une montagne et roulé dans la vallée de la Vésubie jusqu'à un petit village de Digne, crevant les murs d'une maison, le bloc s'est arrêté dans la salle à manger, le bloc s'est arrêté dans la salle à manger, le bloc s'est arrêté dans la salle à manger, le bloc s'est arrêté dans la salle à manger.

La Maison du Mystère

LE CELEBRE ROMAN DE JULES MARY.